



Nelle série N°109

février 2008

FSU.93 infos

Bulletin de la Fédération Syndicale Unitaire
de Seine Saint Denis

Mardi 18 mars Grève contre la casse du service public d'éducation

SEULE LA LUTTE PAÏE
NE DIS PAS
FAIS!

PIÈ
ATTE
TRAV
EN 2

Préparation rentrée 2008

CE QU'UN PERSONNEL DE DIRECTION, AVEC UN PEU D'HUMOUR, POURRAIT ÉCRIRE À SON MINISTRE APRÈS UN MOIS DE TRAVAIL SUR LA DHG

Monsieur le Ministre,

Je suis principal d'un collège classé ZEP/ EP2, dans une zone difficile de Seine-Saint-Denis où tous les secteurs de recrutement sont des quartiers classés CUCS.

Mes élèves sont issus à 70 % de familles dites défavorisées. A l'heure où j'écris, 5 élèves depuis plusieurs mois n'ont plus de domicile et dorment soit à l'hôtel, soit chez des copains, au mieux dans la même ville au pire à plus d'une heure de transport en commun du collège. Les résultats des évaluations en 6ème sont 30 points en dessous de la moyenne nationale. Je n'ai plus de médecin scolaire, pas d'infirmière, une assistante sociale contractuelle, pleine de bonne volonté mais venant depuis peu de l'étranger ne connaissant ni le système social français ni le système scolaire français, s'exprimant difficilement en français. 40% des professeurs changent tous les ans. 10 % sont des précaires.

Comme le nombre de collège classé ambition réussite était très limité, le collège n'est pas classé bien qu'il réponde à tous les critères et donc voit ses moyens diminués.

Malgré tous ces aspects négatifs, les élèves réussissent, 100% trouvent une orientation en sortant de 3ème, nous sommes seulement 10 % en dessous de la moyenne nationale pour le brevet. Peu de familles souhaitent que leur enfant aille dans un autre collège. Le nombre d'incidents graves dans le collège est en constante diminution malgré le nombre croissant de violences urbaines.

Pour la préparation de la rentrée prochaine, nous devons faire face à la diminution de la structure. En effet les services de l'inspection académique dans un souci d'économie de moyens et de " rentabilité du système " ont calculé au plus juste les effectifs et ont donc rempli les classes au maximum. La DHG a de fait largement diminué, nous perdons 2 divisions (58 heures); par ailleurs le nombre d'HSA imposées est lui en forte augmentation. Je suis donc dans l'obligation de fermer 4 postes de titulaires.

Description de la rentrée prochaine : toutes les classes seront remplies à 23 ou 24 élèves. 4 professeurs investis dans des projets sont partis. En échange, les professeurs présents sont presque tous à 20 heures de cours voir plus ; comme il faut assurer aussi l'accompagnement éducatif ils font en général 22 heures de présence devant élèves. Ils n'ont plus le temps de s'investir dans le suivi individualisé des élèves, dans des rendez vous multiples avec les parents pour tenter de trouver des pistes de solutions aux jeunes en difficulté. L'éducation civique est assurée par des professeurs de lettres (l'IA-IPR vie scolaire m'avait suggéré de faire ce choix pour pouvoir fermer un poste d'histoire géographie). C'est bien ce que souhaite le Président de la République : l'éducation civique sera remplacée maintenant par l'instruction civique et la morale à l'école élémentaire, donc il n'y a plus besoin de professeurs formés pour cette discipline. La CPE et la COP en congé maternité ne sont pas remplacées. Il n'y a toujours ni infirmière, ni médecin scolaire, personne ne pourvoit les postes. L'assistante sociale est toujours contractuelle mais commence à mieux connaître son travail. En mathématiques et en anglais, les BMP de quelques heures sont pourvus par des contractuels travaillant sur 3 établissements. En allemand personne pour assurer les 6 heures. Ce n'est pas grave, cela fait maintenant 5 ans que les élèves n'ont pas de professeurs avant les vacances de La Toussaint.

J'ai réussi à faire ce qui m'était demandé, je suis donc un principal loyal et méritant et devrais donc obtenir très vite une promotion et une très bonne mutation. Tiens ça me rappelle quelques chefs d'entreprise du CAC 40. Mais c'est vrai je suis passé d'un simple fonctionnaire à un manager devant rentabiliser le système, le rendre plus performant quantitativement (d'ailleurs on ne parle jamais de performance qualitative du système). Le collège est rassuré, il devient peu à peu une entreprise gérée comme dans le privé....

Le snUpden-FSU 93

Sommaire: P.2: lettre; P.3: Edito; P.4 et 5 : Rentrée 2008 écoles; P.6 et 7: Rentrée 2nd degré; P.8 et 9 Rentrée EPS; P.10 et 11: Action sociale; P.12: Pub

FSU 93 Infos - Bulletin de la FSU de Seine St Denis - N° CP: 1006 S 07010 - N° ISSN: 1247-1003 - Directeur de la publication José Tovar - bimestriel édité par nos soins - responsable de la rédaction Guy Trésallet - Imprimerie Rivaton 1rue St André 93000 Bobigny

EN SEINE ST DENIS GREVE FEDERALE LE 18 MARS UN PLAN D'ACTION POUR UNE MOBILISATION LARGE

Pendant que les uns des médias et les commentateurs ne parlent que la crise de défiance envers Sarkozy, sa politique se mène tambour battant et le premier ministre est au plus haut dans les sondages.

Les polémiques sur les parrainages d'un enfant de la shoah, le mariage, les invectives remplissent les journaux, mais les conséquences des coupes sombres dans la fonction publique restent ignorées du plus grand monde.

Pourtant la rentrée scolaire 2008 se prépare aujourd'hui. Les moyens attribués l'an prochain pour les collèges et lycées sont tellement en recul que la question de la faisabilité de la rentrée dans les conditions annoncées mérite d'être posée. L'inquiétude pour les écoles est renforcée par la décision du ministre de ne rien annoncer avant les municipales, quitte à perturber le calendrier et rajouter au travail des personnels de l'Inspection Académique. Il est vrai que l'annonce de fermetures de classes dans cette période est délicate.

Quant aux motivations, le rapport Pochard, s'ajoutant à d'autres "études" du même genre, vient opportunément rappeler à ceux qui en doutaient encore que le but poursuivi est bien le rétrécissement de l'offre et de la qualité de la formation. Répétons-le haut et fort, les réductions drastiques de moyens ne sont pas la conséquence de mesures d'économies mais bien des choix politiques clairement assumés.

Face à cette situation, la FSU propose comme première réplique une semaine d'action du 12 au 19 mars "marquée notamment pas une journée contre la précarité le 12, une grève intersyndicale dans le second degré le 18 et une journée nationale de mobilisation et de manifestations dans le premier degré le 19."

En Seine Saint Denis, nous avons décidé d'appeler l'ensemble des personnels à la grève le 18 mars pour en faire une journée d'action fédérale.

Nous nous sommes adressés à l'ensemble des organisations syndicales pour leur proposer une mobilisation unitaire la plus large possible. D'ores et déjà, Sud Education et la CGT Educ action nous ont donné leur accord. Nous sommes en attente des réponses des autres fédérations de l'éducation.

Quant aux parents d'élèves, conscients des enjeux, ils ont décidé eux aussi de s'impliquer dans cette journée d'action.

Le gouvernement veut profiter du calendrier (élections, vacances décalées) et table sur la difficulté à mobiliser. A nous de le démentir et de nous faire entendre

Guy Trésallet



Préparation rentrée 2008

RÉPARTITION DES EMPLOIS PUBLICS D'ENSEIGNANTS DES ÉCOLES EN SEINE-SAINT-DENIS :

L'Etat a la responsabilité d'investir les moyens nécessaires à la réussite de tous les enfants dans un système scolaire égalitaire, laïque et gratuit. Or depuis des années on assiste à une baisse constante des moyens investis dans l'école publique.

Aujourd'hui c'est une attaque sans précédent de la part du gouvernement. 100 000 emplois à l'Education Nationale doivent disparaître en 5 ans.

Qui peut croire que c'est avec moins d'emplois qu'il y aura moins d'élèves par classe, que les enseignants seront mieux remplacés, qu'ils seront mieux formés et que l'on pourra aider davantage les élèves en difficulté ?

L'école d'aujourd'hui crée de l'échec scolaire en ne donnant pas aux élèves les conditions d'une bonne scolarité, mais le Ministre répond : "ce sont les enfants qui sont en difficulté, aidons-les le soir après la classe" ou pendant les vacances scolaires en défiscalisant des heures supplémentaires...

Renvoyer ainsi la responsabilité sur les élèves et les enseignants ne permettra pas de changer la situation. L'Etat choisit la mise en concurrence, la culpabilisation, la culture du résultat, l'évaluation pour tous. Mais il s'exonère de sa propre obligation de résultat et de moyens.

C'est d'un tout autre investissement dont l'école a besoin.

Pour le département de la Seine St Denis c'est 2600 postes dans le premier degré qu'il faudrait créer pour :

- ✓ abaisser les effectifs,
- ✓ assurer le remplacement,
- ✓ créer des postes de maîtres supplémentaires pour travailler en petits groupes,
- ✓ améliorer la formation et le temps de concer-



tation des enseignants,

- ✓ développer l'aide aux enfants en difficulté par un développement des RASED,
- ✓ scolariser les enfants de 2 ans.

Dans le premier degré, la dotation pour l'Académie de Créteil est de 101 postes supplémentaires pour la rentrée 2008. L'Inspecteur d'Académie nous a déjà annoncé que cette dotation serait, en majeure partie, sûrement absorbée par le 77 dont les besoins en postes sont criants.

Donc pour notre département, il s'agira de récupérer des postes pour faire face aux besoins...

L'Inspecteur d'Académie nous a déclaré qu'il maintiendrait les normes habituelles. Mais leur amélioration n'est pas à l'ordre du jour, comme ne l'est pas non plus l'amélioration des remplacements.

Le report des opérations de carte scolaire du 1er degré après les élections municipales ne permet pas de prendre en compte les besoins réels des écoles en matière de créations de postes.

C'est toujours dans l'action que les personnels ont obtenu des avancées significatives :

Pour les écoles maternelles jusqu'en 1997 la norme était de 26 par classe en ZEP et 30 pour les non-ZEP. C'est au milieu des années 80 que les enseignants (es) du département ont imposé 25 élèves dans les classes de petites sections. Ils prenaient ainsi le risque de laisser des enfants en liste d'attente mais militaient auprès des municipalités pour la création de nouveaux locaux pour scolariser et faire ouvrir les postes nécessaires.

Préparation rentrée 2008

Avant le plan de rattrapage de 1998, les enseignants ont commencé à limiter à 28 par classe dans les moyennes et grandes sections.

Le plan de rattrapage de 1998 a permis d'augmenter considérablement le nombre des écoles maternelles classées ZEP et généraliser à 25 l'effectif par classe, 27 partout ailleurs. C'est sous la pression des listes d'attente que les enseignants ont réussi malgré tout à imposer ces normes et obliger l'IA à ouvrir les postes correspondants, pour accueillir les enfants de moins de 3 ans en liste d'attente.

Dans le contexte de restrictions et de casse du Service Public d'Education, il parait indispensable de participer à l'action de grève nationale du mardi 18 mars 2008 lancée initialement dans le second degré. Nous pouvons en faire en Seine-Saint-Denis une étape importante dans la perspective d'un plan de développement pour la Seine Saint Denis avec la création massive de moyens humains et budgétaires pour répondre aux besoins du public.

François Cochain
Secrétaire général du SNUipp FSU 93



PLAN "ESPOIR BANLIEUES" : on ferme des collèges publics, on finance des écoles privées !

Lors de la présentation de son " plan espoir banlieues " le 14 février 2008 Xavier Darcos a déclaré " dès cette année, un fonds d'intervention spécifique " espoir banlieues " sera créé sur le budget de l'éducation nationale pour permettre le financement des dépenses de fonctionnement des établissements privés qui accepteraient d'ouvrir des classes dans les banlieues. Je me fixe un premier objectif pour la rentrée 2008, la création de 50 nouvelles classes de l'enseignement privé dans les banlieues et je couplerai chaque fois que possible ces projets d'ouverture de classe avec les internats d'excellence. "

Quant aux collèges en difficulté "aux ghettos scolaires ", il n'est pas question d'un " fonds d'intervention spécifique", mais de les fermer. C'est assurément moins coûteux que de leur donner les moyens nécessaires à la réussite de tous ! **C'est aussi le signe d'une défiance à l'égard du service public de la part de ceux là mêmes qui le malmènent et du désir de désengager l'état des quartiers où il est le plus nécessaire.**

Préparation rentrée 2008

SUPPRESSIONS DE POSTES, RAPPORT POCHARD, TOUS EN GRÈVE LE 18 MARS !

Les dotations horaires globales sont désormais connues dans les établissements du second degré du département.

Les conseils d'administrations se sont tenus juste avant ou vont se tenir juste après les vacances et il apparaît clairement que les suppressions de postes sont bien plus importantes que les 637 annoncées dans l'Académie par la dotation ministérielle.

On compte ainsi plus de 250 équivalents temps plein en heures postes supprimés dans les lycées généraux du département et un peu plus de 200 dans les collèges.

En effet, aux suppressions annoncées il faut ajouter celles produites par l'**augmentation extrêmement importante des heures supplémentaires**.

Le rectorat planifie la rentrée sur la base d'une augmentation de 45% du volume des heures supplémentaires dans les dotations. La rentrée est préparée sans tenir compte de la possibilité pour les enseignants de refuser toute heure supplémentaire au delà de la 19ème.

L'administration fait comme s'il allait de soit d'imposer une nouvelle surcharge de travail aux enseignants et crée les conditions d'un véritable chantage à la rentrée prochaine. Soit les collègues accepteront une 2ème voire une 3ème heure supplémentaire, soit les cours ne seront pas assurés. Pris entre l'enclume de la baisse de notre pouvoir d'achat et le marteau de notre désir de voir les élèves réussir, nous serons contraints de combler les trous béants laissés par les restrictions budgétaires dans le service public d'éducation. Le rectorat parie donc sur une augmentation massive de notre temps de travail pour remplacer les collègues partis à la retraite que ce gouvernement et les précédents ont choisi de ne pas remplacer.

Il faut donc agir dès maintenant pour obtenir la diminution du nombre des heures supplémentaires et le maintien des postes que ces heures supplémentaires menacent.



La préparation de la rentrée telle qu'elle se met en place anticipe largement sur les propositions de la commission Pochard.

On aurait tort de considérer les propositions de cette commission comme un 1000ème rapport destiné à être oublié.

Le travail de cette commission offre notamment un large panel de solutions aux problèmes que rencontre l'administration pour organiser la rentrée et plus largement le travail dans les collèges et lycées avec un personnel moins nombreux.

Dans la lignée des audits réalisés sur les horaires au collège et au lycée ces deux dernières années, Pochard constitue une boîte à outils dans laquelle le ministre Darcos va sans aucun doute piocher dès le mois de mai (un hasard ?) pour rendre possible la rentrée 2008.

Les professeurs refusent massivement les heures supplémentaires ? Pochard offre le choix entre l'annualisation du temps de travail et l'allongement du temps de service dans les établissements (avec 3 heures supplémentaires obligatoires par exemple).

Derrière les déclarations d'intention d'un rapport qui se donnait pour objectif de lutter contre l'échec scolaire, la logique est claire : trouver le moyen **de fonctionner à moindre coût fût-ce au détriment de nos conditions de travail et de la qualité du service public d'éducation.**

La grève du 15 février a réuni un enseignant sur quatre dans l'académie et a permis aux établissements les plus mobilisés de dénoncer ensemble les conséquences concrètes à l'échelle des établissements d'une politique globale.

(suite page 7)

Préparation rentrée 2008

(suite de la page 6)

De très nombreux établissements ont voté contre les propositions de répartition de la dotation qui leur étaient présentées et ont accompagné ce vote d'une motion exprimant les besoins de l'établissement et les raisons de leur refus. Dans les jours qui ont précédé les vacances, certains établissements du département ont choisi de se mettre en grève pour se faire entendre. C'est le cas de la cité scolaire Henri Wallon à Aubervilliers (une semaine de grève), du lycée Eugénie Cotton à Montreuil, du lycée Nobel à Clichy-Sous-Bois ou des collèges Louise Michel à Clichy-Sous-Bois et Pierre Sémard à Bobigny.

Clément Dirson

Il nous faut élargir et fédérer les mobilisations en organisant dès la rentrée l'heure d'information syndicale, en rencontrant les parents d'élèves, en organisant des AG de villes. Il nous faut tout faire pour réussir la grève nationale du 18 mars et préparer ses suites.

Heure Syndicale dès la rentrée pour organiser le refus des heures supplémentaires qui entraînent les suppressions de postes et l'information autour des propositions de la commission Pochard

**Les établissements mobilisés contre les conditions de la rentrée
IL FAUT CONTINUER ELARGIR ET FEDERER**

Le SNES sera présent le mercredi 12 mars devant le rectorat de Créteil dès 14h pour accompagner les délégations d'établissement.

**Commission administrative académique élargie à toutes les sections d'établissement
Mercredi 12 mars 2008 à 16h30, Maison des syndicats de Créteil**

La CA, c'est l'instance délibérative du SNES Créteil. N'hésitez pas à vous y joindre pour débattre ensemble des suites à donner, rapidement, à la grève du 18 mars. (*Garde des enfants mise en place par le SNES*)

POCHARD ET L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

Autonomie, déréglementation, contractualisation, bivalence, caporalisation, individualisation des parcours et des carrières, toutes ces orientations promues par le rapport pochard ou "livre vert" prennent une dimension particulière dans notre département.

En effet, peu citée dans ce rapport, l'éducation prioritaire devrait pourtant être au cœur des préoccupations des "experts" qui prétendent, entre autres, avoir pour objectif de lutter contre l'échec scolaire. Sauf que, la notion même d'éducation prioritaire disparaît avec la logique d'autonomie.

L'autonomie des établissements permet en effet toutes les déréglementations possibles : horaires et contenus pour les élèves "annualisés par disciplines, éventuellement répartis sur deux classes" et "pas intégralement contraints" pour laisser "une marge de choix pour que les établissements les affectent en fonction de leur projet".

"Donner plus à ceux qui ont moins" devient "donner moins à ceux qui de toute façon ne peuvent pas faire plus". Il fallait y penser : adapter l'enseigne-

ment et les contenus aux compétences supposées des élèves.

D'ailleurs l'ambition affichée pour nos élèves se résume à "la maîtrise du socle commun", dont l'organisation est mise en place par le chef d'établissement et le conseil pédagogique qui définissent les missions des personnels et les conditions d'exercice en fonction d'un projet local. Projet qui a été négocié avec l'Académie et qui est rédigé sous forme de contrat.

Si on ajoute à ce sinistre tableau, la volonté ministérielle de supprimer la carte scolaire et d'organiser ainsi la fuite des élèves (le plan "espoir banlieues" va jusqu'à évoquer la mise en place d'un service de bus spécialement dédié à l'organisation de ces mouvements d'élèves), on ne peut qu'être extrêmement inquiets quant à l'avenir des établissements classés de notre département et surtout celui de nos élèves.

Régine Charles

Préparation rentrée 2008

LA RENTRÉE 2008, UN VIRAGE POUR LE SERVICE PUBLIC ? ILLUSTRATIONS À TRAVERS L'EPS ET L'UNSS

Se demander quelle sera la rentrée 2008 en EPS dans le département de Seine Saint Denis nécessite d'envisager la question sous plusieurs angles pour chaque enseignant : en qualité de fonctionnaire, mais également de salarié.

Un extrait des " cahiers de politique " n°13 de l'OCDE datant de 1996 nous aide à comprendre la réalité : "si l'on diminue les dépenses de fonctionnement, il faut veiller à ne pas diminuer la quantité de service, quitte à ce que la qualité baisse.. Les familles réagiront violemment à un refus d'inscription de leurs enfants, mais non à une baisse graduelle de la qualité de l'enseignement. Cela se fait au coup par coup, dans une école et non dans un établissement voisin, de telle sorte qu'on évite un mécontentement général de la population."

Mais revenons tout d'abord sur la préparation de la rentrée 2007. Le Rectorat de Créteil et l'Inspection Académique avaient dès début janvier, sous l'impulsion ministérielle, anticipé la mise en œuvre des " décrets Robien ". Souvenez vous : plus de 70 forfaits UNSS auraient été supprimés dans le 93, 1500 élèves auraient été mis à la porte des AS !!! Face à cette situation périlleuse pour le Service Public, personne n'est resté silencieux. Une forte mobilisation collective rassemblant enseignants, parents d'élèves, personnalités, élus (par le comité de défense du Sport Scolaire par exemple)... a permis d'imposer un retour en arrière... Supprimer des forfaits UNSS (et imposer des services de 20h d'enseignement EPS aux enseignants), instaurer la bivalence...que d'idées à visée économique débouées l'année dernière !

Autorisons-nous maintenant un regard sur les remplacements en EPS début 2008. Le Rectorat, qui comptabilisait un " excédent " de TZR EPS au mois d'août dernier est aujourd'hui contraint de recruter des vacataires pour satisfaire aux besoins du terrain. Cette décision n'est prise qu'après plus d'un mois sans remplaçant dans plus de 15 établissements. Pire, une hiérarchisation des couvertures est choisie : remplacer prioritairement dans les éta-

blissements Ambition Réussite, puis dans les lycées et enfin dans les collèges.... Est-ce admissible ? Certains élèves ont-ils plus droit que d'autres d'avoir des profs d'EPS ?

En réaction, nous menons une campagne d'information sur cette situation auprès des élus locaux (députés, sénateurs, maires) et invitons les collègues à faire de même.

Aussi, après une tentative de récupération de postes sur le terrain ratée en 2007, et malgré un Service Public déjà en difficulté (cf remplacements non pourvus), une nouvelle offensive voit le jour sous la médiation mais réelle question du pouvoir d'achat : les heures supplémentaires. Les choix réalisés en terme de recrutement (400 postes au CAPEPS pour 1500 départs à la retraite) ne laissent qu'une seule alternative au Ministère et aux Rectorats : multiplier les HSA...

En qualité de fonctionnaire, chacun doit se poser la question de la Qualité du Service Public proposé. C'est en ce sens qu'au quotidien, chacun se bat pour avoir des conditions d'apprentissage décentes pour ses élèves (installations, temps de pratique, matériel pédagogique...). C'est également en ce sens que tous devons avoir une vision plus large que notre établissement :

* en Lycées Pro prime le souci d'économie horaire, se concrétisant par la volonté de regrouper des classes à effectifs réduits en Français, Maths, EPS... Enseigner l'EPS à 30 élèves parfois proches du décrochage scolaire lorsqu'ils arrivent au lycée est-il la même chose qu'à 15 ou 18 ? La qualité de l'enseignement, du suivi de chaque élève ne pourra qu'être réduite.

* en Lycée Général, les nombreuses suppressions de divisions auront pour conséquence une forte augmentation des effectifs.

De plus, le nouveau mode de calcul des moyens pour le sport scolaire (1 forfait UNSS dès 20h d'enseignement EPS comptabilisés), maintenu mais rectifié suite à l'intervention du SNEP-FSU (tous les services doivent être calculés en incluant 3h UNSS), n'est pas sans nous inquiéter.

(suite page 9)

(suite de la page 8)

La dotation en heures de coordination est à surveiller dans chaque établissement. Doit-on y voir un ballon d'essai supplémentaire pour Créteil ?

en collège, et face aux besoins horaires, la tentation est grande de supprimer localement des divisions pour dégager des heures. Aligner des classes pour mettre en œuvre des PPRE, pour favoriser un travail par compétences est le corollaire de la mise en œuvre du Socle Commun mais cette organisation est très coûteuse. Des classes plus chargées dans certaines disciplines, est-ce une solution ?

Pour l'EPS et le Sport scolaire est officiellement annoncée la règle d'attribution des forfaits UNSS pour les TZR : 1 forfait UNSS dès 10 heures d'enseignement (BMP 10h). Mais la pression menée pour augmenter les heures supplémentaires conduit dans les faits à tenter de supprimer les BMP, de les réduire au maximum. Ici, il est proposé de supprimer un poste fixe sans conséquence humaine (départ à la retraite), de le transformer en BMP + HSA... Là, 10h EPS pourraient être distribuées en Heures Supp.

Notons également que l'accompagnement éducatif est le grand absent de cette préparation de rentrée... Silence radio sur les moyens attribués l'année prochaine ! De toute façon, ce dispositif relève du périscolaire. Chacun a bien compris que c'est sur la DHG que se jouent les enjeux de Service Public.

Des conséquences humaines certaines sont observées : après les premiers CA, plus de 10 mesures de carte scolaire (enseignant déplacé suite à la suppression de son poste) nous sont remontées... et d'autres vont malheureusement arriver.

En qualité de salarié, chacun doit mesurer les conséquences des choix politiques réalisés. N'entendre parler d'augmentation de son pouvoir d'achat que par plus d'heures d'enseignement, de remplacements à l'interne, d'accompagnement éducatif ? J'y vois là un mépris pour mon métier. Concernant les postes : toute suppression de chaire, toute mesure de carte scolaire, c'est une possibilité de mutation en moins, aux mouvement INTER comme INTRA Académique. Mises bout à bout, ces propositions me font frémir...

Mais ne nous voilons pas la face. La commission Pochard a fait de nombreuses propositions pour l'avenir de nos métiers. La lettre aux Educateurs du Président ouvrait déjà de nombreuses portes. L'avenir de nos métiers passe incontestablement par nos statuts. Nous devons par conséquent maintenir la pression, ouvrir le débat public sur ces questions ! Des contre-propositions syndicales sont disponibles.

Mener la bataille à tous les niveaux est de notre responsabilité collective. Le travail réalisé dans chaque établissement (tous les retours font état d'un REFUS de la DHG...), l'information des parents d'élèves, l'ouverture vers la Presse, les médias porte une signification particulière... **Nous ne pouvons pas nous passer d'une nouvelle mobilisation collective sur les questions éducatives.**

Alors, rendez-vous le 18 mars prochain !

Benoît Bourgeois

DU COTE DES BAHUTS

CA du lycée Le Corbusier, Aubervilliers.

Après la grève du 15 février, qui était une réussite chez nous (près de 70% des profs en grèves), le CA sur la DHG a été convoqué avant les vacances, mais les élus du personnel, des parents d'élèves et enseignants ont refusé de siéger, compte tenu du fait que la DHG proposée à la CP était inacceptable (4 suppressions de postes fixes, 4 à

5 TZR en moins, les heures sup' représentait 16% de al DHG) et aussi que nous avons un rendez-vous avec le rectorat le lendemain... Bilan, le CA n'a pas réuni le quorum nécessaire pour se tenir.

Notre proviseur a convoqué le CA suivant (sans quorum donc) pendant les vacances ! Malgré ce fait, les représentants des parents d'élèves et des enseignants étaient plus nombreux que la direction et la DHG a été rejetée !

Nous avons même soumis au vote des motions expliquant ce que nous voulons pour la DHG : transformation des HSA en HP, maintien des BMP et des postes, dotation horaire pour les options et les enseignements obligatoires (option théâtre financée en seconde, dédoublement des TP de physique appliquée).

Nous attendons la rentrée pour continuer à nous battre pour exiger une DHG qui réponde à nos besoins et nous permette de bonnes conditions de travail. Cela veut dire préparer la mobilisation du 18 mars et ses suites !

Raphaël Giromini, Lycée Le Corbusier Aubervilliers - SNES

EVALUATION ACTION DE RESERVATION LOGEMENTS ET CRECHES

Un bilan plus que médiocre !

En Juillet 2007 a été annoncée à grand renfort de publicité la reprise des crédits (gelés depuis 3 ans) pour des réservations interministérielles de logements et de places de crèches pour les fonctionnaires de l'état.

Pour l'Ile de France ce sont 15,06 millions d'€ qui devaient permettre la réservation d'environ 250 berceaux et d'une centaine de logements.

Qu'en est il en février 2008 ?

POUR LES LOGEMENTS

29 logements OPAC réservés sur Paris livrables dans 2 à 3 ans ! et 23 avec Logis transport et RIVP en attente d'autorisation de la TG.

Aucune opération n'a été effectuée sur le Val de Marne contrairement aux annonces antérieures. 4 opérations en Seine et Marne sur les communes de Colligien, Chelles, Bussy Saint Georges et Chauconin sont en attente de paiement.

Une délégation des organisations syndicales siégeant à la SRIAS (section régionale d'action sociale) d'Ile de France présidée par la FSU a été reçue par la sous préfète de Région le 7.02.2008. Les raisons invoquées expliquant ce bilan sont complexes et multiples : délais trop courts, programmes de construction rares et complets, complexité de textes inadaptés et à réécrire, lourdeur des procédures comptables, dettes de l'état auprès des bailleurs ayant entraîné un climat dégradé, recensement des besoins inégalement effectué ...

Ces éléments étaient connus dès juillet et avaient amenés les organisations syndicales à **anticiper et demander un report des crédits** sur les années suivantes.

Aucune assurance n'a pu encore être donnée à ce sujet, toutefois les organisations ont pris bonne note de la volonté de la préfecture de région de s'investir dans les dossiers interministériels d'action sociale. Il a été annoncé la **création d'un pôle interministériel d'action sociale** amené à se développer, à mobiliser les interlocuteurs compétents et l'ensemble des préfectures de département et à mettre en place la circulation des informations.

Le parc interministériel CIAS (comité interministériel d'action sociale) est accessible en principe à tous les agents de l'état en poste en IDF.

Sur un stock de 4803 logements en IDF, 402 ont été proposés en 2006 et 98 n'ont pas trouvé preneurs et ont été rendus aux bailleurs, (bilan 2006 de la DULE Préfecture de Paris). Il existe différentes explications pour interpréter ce pourcentage de près de 25% de logements perdus. L'une d'entre elles peut être avancée pour ce qui concerne les personnels de l'Education nationale : **Qui connaît cette procédure ?**

POUR CONNAITRE LES OFFRES UN PARCOURS D'INITIÉ S'IMPOSE : MODE D'EMPLOI LOGEMENT CIAS

- 1) : se connecter au site : fonction-publique.gouv.fr
- 2) : Clic sur bourse du logement
- 3) : clic sur accéder à la base de logements
- 4) : sans renseigner les autres cases cliquer sur ministère prioritaire et sur interministériel CIAS. Apparaît alors la liste des logements proposés aux agents exerçant en IDF tout ministère confondu et pour tout département quelque soit celui d'exercice. Toutes les autres offres ne concernent que les agents en poste à Paris intramuros.
- 5) : pour candidater sur un logement vérifier que ses ressources ouvrent droit au type de logement proposé (typologie des logements PL, PLI etc. explicité sur le site), se rapprocher de son service des affaires sociales afin de renseigner et de justifier une fiche navette sur laquelle seront comptabilisés des points correspondants à des critères prioritaires.
- 6) : le service des affaires sociales transmet à l'administration centrale du Ministère
- 7) : le ministère devrait transmettre la candidature à la Préfecture de Paris qui propose le logement au 1^{er} candidat totalisant le plus grand nombre de points.

(suite page 11)

Vu la lourdeur, la complexité, la méconnaissance du dispositif, le dédale administratif à parcourir, et les délais courts pour répondre aux annonces et les blocages de certaines administrations centrales, il n'est pas étonnant que **seulement 41 collègues de l'EN** sur les 285 fonctionnaires franciliens relogés aient vu leur démarche aboutir.

Contrairement aux collègues d'autres ministères qui peuvent obtenir un logement par leur employeur grâce à des réservations ministérielles les personnels de l'EN ne peuvent prétendre **qu'à 2 contingents de réservation** : celui du CIAS et celui du 5% préfectoral pour des logements sur le département d'exercice.

Sur les 472 demandes déposées à la préfecture de Seine Saint Denis par les collègues de l'EN 153 ont obtenu satisfaction. **Ce sont 2/3 des agents non satisfaits et un recensement des besoins réels non effectué.** En effet des collègues pour différentes raisons personnelles et familiales : décohabitation, garde alternée, travail et/ou scolarité de leurs proches ... ne veulent et ne peuvent pas être logés sur leur département d'exercice. Il est donc nécessaire de prendre en compte ces éléments mais les procédures actuelles ne le permettent pas et doivent donc évoluer.

LA FSU ET LA MAJORITÉ DES ORGANISATIONS SYNDICALES DEMANDENT :

Pour le suivi des parcs et l'attribution des logements **-Une gestion régionalisée du contingent 5%** sur les 8 préfectures de la région, l'amélioration des procédures d'attribution pour le contingent CIAS (amené à se développer si les engagements pris sont suivis d'effets).

-Le pourcentage de logements contingent 5% rendus sur les 7 départements notamment par les agents de l'état en poste à Paris interroge sur le découpage ancien attribuant à Paris 50% des logements petite couronne et 25% grande couronne. Doit-il perdurer ?

La question de la mutualisation des rendus soit 22% du contingent 5% et le quart du contingent CIAS est récurrente également et doit être traitée dans les meilleurs délais car les besoins sont criants et la perte de logements -fonctionnaires est difficilement acceptable.

-Une bourse du logement régionalisée affichant en temps réel les disponibilités et une simplification des procédures de demandes en supprimant des doublons tel que le passage de la demande par les administrations centrales.

-La généralisation et l'actualisation des critères prioritaires de la fiche navette élaborée par le CIAS à l'instar de la préfecture de Paris qui l'applique déjà pour toutes ses attributions de logements.

Les moyens en personnel devront être donnés au service centralisateur régional afin d'assurer efficacité et rapidité.

-la participation des organisations syndicales aux commissions d'attribution selon une procédure réactive à élaborer, n'alourdissant pas les délais.

Pour les réservations futures :

-la SRIAS réactualise **un cahier des charges** qu'elle proposera à la plate forme logement.

-Pour ce qui concerne **les logements d'accueil**, le dispositif des chèques primo arrivants mis en place par la SRIAS n'étant pas amené à se pérenniser il est demandé d'ouvrir 3 ou 4 lieux à Paris ou proche de transports desservant les 7 départements afin d'y proposer des logements meublés **F1 ou/et F2** d'accueil provisoire.



POUR LES CRECHES

Sur les 250 potentiellement envisageables, **12 places** sont réservées sur les crédits 2007 : 7 berceaux à Charenton et 5 berceaux à Thiais. Une opération de 34 berceaux : 15 sur Argenteuil et 19 sur Osny est en cours de paiement. Contrairement aux logements ce dossier pourra évoluer plus rapidement car des propositions de la part des gestionnaires de crèches commencent à affluer. Ces crédits étant gérés par la préfecture de région il faudra établir une procédure d'attribution régionale, création d'une commission ou délégation. La SRIAS IDF devra proposer un cahier des charges. Ces crédits sont des crédits de fonctionnement et non pas d'investissement, **il n'y aura donc pas de créations de places nouvelles** et c'est ce qu'ont dénoncé les organisations syndicales.

La Fonction Publique a annoncé mi janvier 2008 une xième étude destinée « à mieux connaître les difficultés rencontrées en matière de gestion du parc réservé et à établir des procédures de gestion et de réservations modernes et efficaces ». C'est un cabinet qui est chargé de remettre ses conclusions à l'automne 2008 !!

